| **SUJET** | **PRÉSENTATIONS ET ÉCHANGES** | **SUIVIS / COMMENTAIRES** |
| --- | --- | --- |
| **Accueil et mot de bienvenue**  **Diapo 2** | Anne-Marie Ménard, chef des services transversaux à la Direction de santé publique accueille les participants et les remercie de leur présence.  Les objectifs de la journée sont présentés :   1. Établir les orientations 2. Cerner les priorités 3. Amorcer le travail sur la structure et la gouvernance |  |
| **État de la situation –De la suite dans les idées**  **Diapos 3 à 6** | Depuis sa création en 2008, la Concertation pour de saines habitudes de vie (Table intersectorielle régionale: TIR-SHV) a connu une évolution autant au niveau de son mandat que de sa composition. Dans cette période de grande mouvance, la TIR-SHV doit se redéfinir et composer avec l’arrivée de nouveaux mandats qui lui sont confiés dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS).  Les saines habitudes de vie se retrouvent de façon transversale au sein des plans d’action de plusieurs instances de concertation.  Les leviers pour agir se retrouvent dans les différentes politiques et le soutien financier arrive de sources variées, ce qui nous demande de concerter nos actions au niveau régional afin de s’assurer d’être complémentaire.  Il est proposé d’adopter les orientations de la Politique gouvernementale de prévention en santé pour bâtir le plan d’action de la Concertation et c’est sous cet angle que le bilan des activités de l’An 1 avait été présenté en juin 2018.  Josée Charlebois, Isabelle Girard, Carl Cléments et Stéphanie Dicaire ont rencontré certains partenaires (TDS/RLP et ministères) pour échanger sur les attentes envers la Concertation et les rôles de collaboration. La valeur ajoutée de travailler en concertation a été apportée ainsi que la volonté de poursuivre la mobilisation autour des SHV. L’activité bilan du 14 juin 2018 nous a aussi permis de recueillir des informations qui ont bonifié la Concertation par l’ajout de partenaires et de contenu, la fusion de comités et les liens à créer avec les autres tables thématiques. |  |
| **Les Rôles de la Concertation**  **Diapo 7** | Les cinq rôles de la Concertation, issu du réseau national des TIR-SHV sont présentés par Anne-Marie DesRoches. Les actions que nous identifierons au plan devront tenir compte de ces rôles qui positionnent la Concertation en soutien aux territoires :   1. Soutien à la formation et au perfectionnement des intervenants et acteurs de la région 2. Promotion soutien et mise en valeur de politiques, mesures et initiatives favorables aux environnements 3. Mobilisation, influence et mise en réseau des acteurs régionaux et des ressources professionnelles 4. Soutien au développement d’une culture évaluative 5. Identification des besoins et opportunités des communautés et des régions |  |
| **Les propositions des comités de travail**  **Diapos 8 à 26** | Chaque personne responsable d’un comité de travail présente les orientations, les priorités, les stratégies et les actions proposées.   1. Petite enfance 2. Scolaire 3. Filles et activité physique 4. Municipal 5. Transport actif 6. Saine alimentation pour tous et promotion de la consommation de l’eau   Il avait été prévu d’identifier collectivement dans quels milieux de vie les actions proposées pourraient se déployer. Par cet exercice, on souhaitait commencer la transition vers la nouvelle structure proposée par milieux de vie : petite enfance, scolaire, municipal. L’exercice n’a pas eu lieu puisque nous constatons qu’il faut revoir la proposition de structure et s’approprier davantage ce nouveau mode de fonctionnement. | Proposition d’étendre le volet petite enfance à 0-8 ans afin de s’inscrire dans les orientations de la Politique de la réussite éducative.  Le milieu communautaire se retrouve peu dans la proposition de structure à trois bulles (petite enfance, scolaire, municipal). Il est expliqué qu’implicitement, la structure l’incluait dans toutes les bulles.  Il est proposé d’ajouter une bulle communautaire à la structure.  Les organismes communautaires famille seront ajoutés aux milieux ciblés par le plan d’action. |
| **Leviers d’action** | Il est mentionné que différents leviers pour agir se retrouvent dans les politiques gouvernementales et nous permettent d’y ancrer nos actions et dans certains cas, d’utiliser les leviers financiers qui y sont attachés. On pense à la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), au Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), la Politique Bioalimentaire, la Politique sur la mobilité durable, la Politique-cadre pour un virage santé à l’école, la Politique de l’activité physique, du sport et du loisir, etc. | La Concertation peut jouer un rôle actif afin de faire connaître les leviers financiers qui existent. |
| **Gouvernance et coordination**  **Diapo 27 et 29** | Anne-Marie Ménard présente l’historique de la Concertation dont les débuts datent de 2008 dans le cadre de la Mise en œuvre du plan d’action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids. Le mandat de coordination de la Concertation avait alors été confié aux directions de santé publique par le directeur national.  Josée Charlebois rappelle la structure actuelle de la Concertation avec un grand comité comprenant les ministères et organismes régionaux en plus d’une représentation des RLP/TDS. Les trois fonctions des ressources de coordination (agente de communication et liaison, formatrice régionale-liaison municipale et ressource mobilisation petite enfance) seraient rapatriées en une seule fonction. Les sept comités de travail qui sont lourds à gérer seraient réduits dans la nouvelle structure. | La DSPU s’engage à maintenir des ressources pour soutenir la coordination et l’appui des comités de travail. |
| **Proposition image graphique de la Concertation**  **Diapo 30** | Stéphanie Dicaire présente une illustration de la proposition de structure pour la Concertation. Au cœur du modèle on retrouve l’expertise (thématiques Saine alimentation et mode de vie physiquement actif) pour appuyer les milieux pour bâtir des environnements favorables à la qualité de vie.  Les liens se veulent plus étroits avec les tables de développement social et les regroupements de partenaires alors qu’il est proposé que la Concertation s’invite à ces instances pour capter les besoins et proposer le soutien de la Concertation en fonction des stratégies et des actions convenues au plan. Les milieux de vie représentent une « couche » qui permet de faciliter l’actualisation des actions dans les communautés en apportant la connaissance des enjeux qui existent au sein de ces réseaux que représentent les milieux de la petite enfance, scolaire, municipal et communautaire.  Tout autour, on retrouve les trois orientations du plan d’action issues de la PGPS.  Afin de soutenir tout ce travail, une ressource en coordination sera embauchée. Un comité de co-leader sera formé afin de soutenir la coordination du plan et la ressource. | Proposition d’ajouter une bulle milieu communautaire. Des discussions sont à poursuivre pour préciser le rôle de cette bulle. |
| **Rôles et responsabilités de la fonction de coordination**  **Dispos 31-31** | Une proposition du réseau national des TIR-SHV est apportée pour encadrer la fonction de coordination qui consisterait en l’embauche d’une ressource. Le mandat de cette ressource serait de coordonner l’actualisation du plan d’action et d’assurer la mobilisation des ressources pour ce faire. Cette ressource représenterait l’ensemble des partenaires de la Concertation et parlerait au nom de tous. La Direction de santé publique demeure impliquée pour soutenir le travail de coordination. | La mobilisation devrait être une priorité de travail : comment on veut travailler et quels sont les meilleurs leviers. |
| **Proposition comité co-leader**  **Diapo 33** | La mise sur pied d’un comité des co-leaders est proposée afin de soutenir et encadrer la coordination. On propose des critères pour l’identification des partenaires qui pourraient en faire partie :   * Organisme régional dont le mandat est en lien avec le plan d’action et qui pourrait toucher plusieurs milieux de vie * Un OBNL ou une institution à portée régionale * N’est pas susceptible de recevoir du soutien financier de la Concertation * Est un organisme qui porte des responsabilités dans la PGPS | Les organismes intéressés sont invités à communiquer avec Josée Charlebois au plus tard le 18 avril. |
| **Le budget et la fiducie**  **Diapo 28** | Le budget disponible pour la réalisation du plan d’action 2019-2021 est beaucoup moindre que le budget du plan 2017-2019 qui était de 400 000$.  Les éléments du budget :   * Soutien à la coordination 1 ETC- montant à venir * Soutien mesure 3.1 PGPS pour favoriser l’accès à la saine alimentation : 123 414$ plus une bonification à venir * Solde anticipé au plan 2017-2019 : 71 200$ qui provient principalement des actions en lien avec le MVPA et qui pourra être utilisé pour la poursuite des actions | La Direction de santé publique propose de poursuivre le rôle de fiduciaire de la Concertation et d’identifier un organisme mandataire pour la gestion des fonds associés à la ressource de coordination. |
| **Contribution des partenaires au plan d’action** | Les partenaires sont invités à identifier leur contribution aux stratégies du plan d’action en inscrivant sur un petit carton leur nom et le niveau d’engagement souhaité.  Éléments soulevés par les participants :   * La mobilisation devrait être une priorité de travail : comment on veut travailler et quels sont les meilleurs leviers * Miser sur l’accessibilité à la saine alimentation et à un MVPA dans les communautés * Concrètement, un des rôles de soutien de la Concertation serait d’aider à positionner le travail et les acteurs qui peuvent contribuer aux planifications de la ville * Considérer les deux côtés : milieux et thèmes * La structure pourrait être par orientation plutôt que par milieu de vie * La structure de travail basée sur les thématiques serait appelée à changer d’où la pertinence d’une structure par milieu * Ajouter une bulle communautaire au schéma de structure proposé * Identifier la capacité d’action des partenaires sur les comités * Aider les TDS et les RLP à agir dans les milieux de vie * Considérer les communautés vulnérables et autochtones * Transmettre la liste des ressources de la Concertation aux partenaires * Voir la lutte aux inégalités sociales de santé de façon transversale au plan d’action |  |
| **La suite des choses** | Pour les prochaines étapes, un sondage sera proposé aux partenaires afin de permettre à tous de s’exprimer plus longuement sur les propositions de la journée. Les propositions recueillies seront incluses au plan d’action et ramenées vers les comités de travail au besoin.  La prochaine rencontre pour l’adoption finale du plan d’action est prévue le 28 mai de 9h à 12h.  Les partenaires sont invités à signifier à Josée Charlebois leur intérêt à participer au comité des co-leaders.  Les organismes intéressés à jouer le rôle de mandataire pour la ressource en coordination sont invités à signifier leur intérêt à Josée Charlebois. Dimension Sportive et Culturelle, Les Partenaires du secteur d’Aylmer et la Table agroalimentaire de l’Outaouais ont signifié leur intérêt lors de la rencontre. | Un court sondage sera acheminé.  Le lieu de la rencontre et les documents pertinents seront acheminés aux partenaires avant la rencontre du 28 mai.  Au plus tard le 18 avril, informer Josée Charlebois de l’intérêt à participer au comité des co-leaders et/ ou à agir à titre de mandataire pour la ressource en coordination. |
| **Conclusion** | Anne-Marie Ménard remercie les participants de leur contribution et les invite à poursuivre le travail en répondant au sondage. |  |

**Rédigé par Josée Charlebois**

**Le 12 avril 2019**